

<p style="text-align: center;">Conférence de presse du 26 septembre 2013 Journées Création, Développement et Reprise d'Entreprises 2013</p>

Introduction par Gérard Eischen

Gérard Eischen, en sa qualité de membre du comité de direction de la Chambre de Commerce responsable de la politique et des services aux PME, a souhaité la bienvenue à la ministre des Classes moyennes, du Tourisme et de l'Egalité des chances, Mme Françoise Hetto-Gaasch, à M. Pierre Barthelmé, Premier Conseiller de Gouvernement auprès du Ministère des Classes moyennes et du Tourisme, à Mme Friederici-Carabin, Conseiller de direction 1ère classe auprès du Ministère des Classes moyennes et du Tourisme et SME Envoy du Grand-Duché du Luxembourg, à M. Tom Wirion, directeur-adjoint de la Chambre des Métiers et aux journalistes présents.

Il a ensuite posé le cadre de la conférence de presse.

Les Journées Création, Développement et Reprise d'Entreprises sont le rendez-vous incontournable annuel pour toutes celles et tous ceux qui souhaitent lancer un projet entrepreneurial ou envisagent la reprise ou le développement d'une entreprise existante. Cette initiative, organisée conjointement par les deux grandes chambres patronales avec le soutien du Ministère des Classes moyennes et du Tourisme et du Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur, trouve son origine au début des années 2000, à un moment où le Luxembourg commençait à prendre autrement conscience du rôle singulier de l'entrepreneur dans la création de richesse. La création d'entreprises a dès lors été essentiellement portée par des entrepreneurs issus de la Grande Région, le Luxembourg ayant eu du mal à mobiliser le « potentiel » de son propre vivier. Quoique toujours forte, cette tendance s'est quelque peu estompée pendant la période de crise économique. Ces dernières années, c'est essentiellement via des actions de sensibilisation de grande ampleur du type « Journées Création, Développement et Reprise d'Entreprises » que le Luxembourg a su redonner à sa population résidente le goût de l'entrepreneuriat.

Gérard Eischen a ensuite rappelé que les Journées s'inscrivent depuis quelques années déjà dans une initiative plus large, à savoir celle de la Semaine européenne des PME qui se déroulera cette année du 25 au 30 novembre 2013. L'événement principal, « l'Assemblée PME » et la cérémonie de remise du prix européen de la promotion de l'esprit d'entreprise auront lieu les 24, 25 et 26 novembre 2013 à Vilnius (Lituanie). Pour des raisons de calendrier, les Journées Création, Développement et Reprise 2013 devançant donc cette année de quelques semaines cet événement européen.

Les Journées sont organisées à tour de rôle par les deux grandes chambres patronales, le pilotage de l'édition 2013 revenant à la Chambre de Commerce, et plus particulièrement à son Espace Entreprises qui est le guichet unique physique du commerce au Grand-Duché.

Gérard Eischen a finalement rappelé les objectifs des « Journées » :

- informer le public des formes de soutien et aides que les chambres patronales, les fédérations, les pouvoirs publics nationaux et l'Union européenne peuvent apporter aux PME et aux micro-entreprises;

- promouvoir l'esprit d'entreprise afin que davantage de personnes, notamment parmi la jeune génération, envisagent sérieusement l'entrepreneuriat comme un choix professionnel; et
- souligner l'apport considérable des chefs d'entreprise en matière de qualité de vie, d'emploi, d'innovation et de compétitivité au Luxembourg et en Europe.

Intervention de Gérard Eischen

Gérard Eischen a ensuite mis en évidence le fait que le Luxembourg traverse une cinquième année de crise qui, contrairement aux apparences, n'est pas passée inaperçue au vu du nombre croissant de déconfitures et de faillites et de l'augmentation du chômage.

Pourtant, comparé à d'autres Etats de l'Union européenne, le Luxembourg a mieux surmonté cette période difficile, du moins en ce qui concerne les PME en général – sans toutefois pouvoir ignorer les problèmes de certains secteurs déterminés, entre autres celui des PME manufacturières.

Sur les quelques 30.000 entreprises actives au Luxembourg, pratiquement 99,6% sont des PME selon la définition de la Commission Européenne. Elles ont donc moins de 250 salariés et sont "indépendantes", c'est-à-dire qu'elles ne sont pas intégrées dans un groupe. La vaste majorité de ces entreprises sont des micro-entreprises qui n'emploient soit aucun, soit moins de 10 salariés. Le Luxembourg suit en cela *grosso modo* la moyenne européenne.

Deux particularités doivent toutefois être mises en exergue: alors que les PME manufacturières sont sous-représentées, les entreprises de services relevant de secteurs économiques innovants et à haute intensité de connaissance sont surreprésentées. L'apport des PME manufacturières est en effet sensiblement inférieur à la moyenne européenne, alors que le nombre de salariés dans les entreprises de services dites « knowledge-intensive » dépasse de presque 10% la moyenne européenne.

Le nombre de PME a cru tout au long de la crise et la démographie est restée positive alors même que le nombre de faillites a drastiquement augmenté. Néanmoins, alors que le nombre d'entreprises a progressé de plus de 10%, le niveau d'embauche est resté en-deçà avec une augmentation plutôt modeste (2%), une tendance qui semble entre autres être lié au déclin du secteur manufacturier. Le "facteur crise" devient palpable quand on met le doigt sur l'évolution de la valeur ajoutée des PME, qui n'a pas connu d'expansion ces dernières années.

Gérard Eischen a ensuite fait référence à la politique du *Small Business Act* pour l'Europe (SBA) de la Commission Européenne. Adopté en juin 2008, le SBA définit, pour la première fois, un cadre politique global pour l'Union européenne et les États membres. Son objectif est d'améliorer l'approche générale en matière d'entrepreneuriat, d'ancrer le principe « Penser aux PME d'abord » tant dans le processus législatif que dans le comportement des administrations, et de promouvoir la croissance des PME en les aidant à surmonter les problèmes qui continuent à entraver leur développement.

Gérard Eischen s'est félicité des progrès que le Luxembourg a enregistré sous l'impulsion de la politique SBA, notamment à la lumière de la réforme du droit d'établissement et du développement du guichet unique virtuel « Entreprises », qui permet de procéder aux démarches administratives en matière de création d'entreprise à distance, par voie électronique.

Gérard Eischen a dans la foulée souligné le rôle des guichets uniques physiques des deux chambres patronales, qui sont venus compléter la mission du guichet unique virtuel de l'Etat.

Les collaborateurs et conseillers de l'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce et de l'équipe Contact Entreprises de la Chambre des Métiers permettent en effet d'assurer l'accompagnement des porteurs de projets qui souhaitent obtenir un suivi personnalisé.

Avant de passer la parole à son homologue de la Chambre des Métiers, Gérard Eischen a mis en exergue les différentes initiatives présentes au sein de l'Espace Entreprises, qui sont venues étoffer le bouquet d'offres et de services de la Chambre de Commerce au cours de ces dernières années, dont notamment :

- Le programme de mentorat d'affaires **BusinessMentoring**, qui consiste notamment en l'accompagnement bénévole d'un jeune dirigeant (le mentoré) par un chef d'entreprise expérimenté (le mentor) sur une période de 12 ou de 18 mois. Il s'adresse à tous dirigeants dont l'entreprise est implantée au Luxembourg, et qui se situe soit en phase de démarrage, de croissance ou de transmission. Depuis décembre 2011, la coordination du programme est assurée par le groupement « Business Support G.I.E. », qui a pour mission principale d'encourager le partage d'expériences et le transfert de savoirs managériaux entre dirigeants de différentes générations. A ce jour 40 entrepreneurs ont reçu le soutien d'un mentor.
- Le **Luxembourg Business Angel Network (LBAN)** est une plateforme de mise en relation entre des porteurs de projets entrepreneuriaux, majoritairement à caractère innovant, en phase d'amorçage – connue sous le nom de « seed phase » – et de potentiels investisseurs. Outre le recrutement de business angels et l'identification d'entrepreneurs en recherche de financement privé, le réseau contribue également – au travers de diverses actions de sensibilisation et de promotion – à créer un écosystème propice à la création d'entreprises, en collaboration avec les acteurs de la place.

La LBAN a.s.b.l. a été créée en 2004 et revitalisée en 2011, à l'initiative de la Chambre de Commerce. Elle est dirigée par des entrepreneurs et business angels chevronnés qui contribuent activement au développement du réseau.

- **Opportunet** : La Chambre de Commerce s'est dotée d'une toute nouvelle bourse d'entreprises virtuelle permettant d'effectuer un suivi rapproché des demandes de cession/reprise et un matching sur mesure. Lancée en octobre 2012, en association avec la bourse d'entreprise des CCI d'Alsace et de Lorraine, la plateforme luxembourgeoise est désormais rattachée au portail « Opportunet », qui couvre notamment les régions frontalières de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle. Pour la Chambre de Commerce, cette coopération transfrontalière est un pari d'avenir, puisque d'après les dernières statistiques, le tissu entrepreneurial luxembourgeois actuel est composé à 25% d'entrepreneurs issus des régions limitrophes françaises.

Intervention de Tom Wirion

Tom WIRION, en sa qualité de directeur-adjoint de la Chambre des Métiers, a tout d'abord souligné l'importance des PME en général et des PME de l'Artisanat en particulier pour l'économie nationale. L'Artisanat, 1^{er} employeur au Luxembourg avec 80.000 personnes occupées, représentant 20% des entreprises, réalise un chiffre d'affaires de plus de 11 mia d'euros et contribue pour quelque 10% au PIB national.

Dans un contexte économique difficile (croissance nulle, hausse du chômage, augmentation de la dette publique suite à la dégradation des finances publiques,...) l'Artisanat a réussi à tirer son

épinglé du jeu. Ainsi, le secteur a continué à créer des entreprises et des emplois, même si la progression est beaucoup moins prononcée qu'avant la crise.

Enraciné au niveau régional et local, l'Artisanat est proche de ses clients et de ses fournisseurs, bref, il ne délocalise pas ses activités à l'étranger. Les PME artisanales qui occupent en moyenne 13 salariés ont exercé « un effet amortisseur » au sein de l'économie nationale, même si elles accusent une baisse tant au niveau de leurs activités que de leurs marges.

L'Artisanat n'a cependant pas été épargné par les faillites. Depuis 2011, la Chambre des Métiers constate une hausse du nombre de faillites, phénomène qu'il convient toutefois de relativiser dans la mesure où le nombre de créations d'entreprises a augmenté en parallèle. Et lorsqu'on considère le nombre total de faillites dans l'économie luxembourgeoise, il ressort que l'Artisanat y est sous-représenté.

Tom Wirion a ensuite mis en évidence la réforme du droit d'établissement opérée en 2011 sous l'impulsion de la Ministre des Classes moyennes et du Tourisme, réforme qui a contribué à stimuler la création et le développement d'entreprises dans l'Artisanat dans un environnement économique difficile.

Les résultats de la réforme dont l'objectif est de faciliter l'accès aux activités artisanales et d'élargir les champs d'action pour les entreprises, sont largement positifs. En effet, le nombre de créations d'entreprises a augmenté de 12% et un peu plus de 40% des entreprises existantes ont élargi leurs champs d'activité, de sorte à pouvoir offrir une plus vaste palette de services et ainsi mieux se positionner sur le marché notamment par rapport à la concurrence étrangère.

La nouvelle législation s'est ainsi révélée être un élément de compétitivité qui a contribué à contrebalancer en partie les effets de la crise.

Tom Wirion a par ailleurs évoqué le fort potentiel dont peut bénéficier l'Artisanat dans les années à venir: Nouvelles constructions à haute performance énergétique, assainissement énergétique, énergies renouvelables, mise en place d'un vaste réseau de fibre optiques dans le cadre du commerce électronique, la construction et la maintenance de « data centers », la construction et l'entretien des infrastructures et des centres logistiques,.. sont autant d'opportunités à saisir.

Encore faut-il trouver la main d'œuvre qualifiée. En se basant sur ce potentiel, une étude récente de la Chambre des Métiers sur les besoins futurs en main d'œuvre du secteur de la construction montre que 6.500 nouveaux emplois pourraient être créés dans le créneau de la performance et de l'assainissement énergétique d'ici 2020. Selon la même étude, environ 7.000 collaborateurs partiront en retraite jusqu'à cette date clé. Par conséquent, le besoin total en main d'œuvre dans le domaine de la construction durable se chiffre à 13.500 personnes.

Malheureusement, le nombre de personnes réussissant l'apprentissage ou détentrices du brevet de maîtrise est largement insuffisant pour répondre au besoin en main d'œuvre, de sorte que l'Artisanat dépend fortement des frontaliers qui représentent aujourd'hui 48% des personnes occupées.

Pour le directeur-adjoint de la Chambre des Métiers, il est par conséquent impératif de poursuivre les efforts entrepris au niveau de l'apprentissage des jeunes et des adultes et au niveau du brevet de maîtrise, tout en maintenant un cadre fiscal et un niveau de cotisations sociales attractif pour continuer à attirer la main d'œuvre étrangère.

Il est également indispensable de susciter, surtout parmi les jeunes, l'esprit d'entreprise, alors que plus de 1.500 entreprises auront besoin d'un repreneur dans les 10 ans à venir et que la création d'entreprises est importante pour renouveler le tissu économique.

Monsieur Wirion a enchaîné ensuite sur la panoplie de services mis en place par CONTACT ENTREPRISE à l'attention des personnes tentées par l'indépendance et qui comporte notamment :

- Un soutien et une prise en charge des formalités liées à la création et à la transmission d'entreprise,
- Un soutien et une prise en charges des formalités liées à l'accès aux marchés internationaux,
- Un conseil personnalisé dans différents domaines (financement et des aides étatiques, choix de la forme juridique adaptée au projet, droit du travail et sécurité sociale,)
- La bourse d'entreprise mettant en relation chefs d'entreprises et repreneurs potentiels,
- La mise à disposition d'une vaste documentation et de modèles types, etc
- Un business plan interactif
- La délivrance du label « Made in Luxembourg »,...

Cette vaste palette de services sera complétée à partir de 2014 par un nouveau cycle de formation. Ce cycle de formation en gestion d'entreprise de 93 heures, conçue en 5 modules (planification et stratégie, gestion financière de l'entreprise, gestion juridique de l'entreprise, gestion des ressources humaines, démarches et formalités), s'adresse en premier lieu aux porteurs de projets d'entreprise et a comme objectif de leur fournir le bagage essentiel pour préparer au mieux leur projet.

Tom Wirion a terminé son intervention en soulignant l'importance des Journées Création, Développement et Reprise d'Entreprises, dont il s'agit de la 8^{ème} édition.

Même si l'objectif principal est de proposer aux porteurs de projets et aux dirigeants d'entreprise une série de work-shops, séminaires et conférences autour la création, la reprise ou le développement d'entreprise, il s'agit aussi d'une opportunité permettant de sensibiliser le grand public par rapport à l'importance de l'entrepreneuriat pour le bien-être et le développement de notre société.

Présentation des Journées 2013 par Emilie Pirlot et Charles Bassing

Emilie Pirlot et Charles Bassing ont ensuite présenté le programme des Journées 2013.

Cette année encore, les Journées Création, Développement et Reprise d'Entreprises débiteront par la traditionnelle Nocturne, qui se tiendra le mercredi 2 octobre de 17h00 à 21h00, dans les locaux de la Chambre de Commerce.

La nocturne est un concept d'entretiens personnalisés préprogrammés de vingt minutes permettant aux créateurs ou repreneurs d'entreprises, ainsi qu'aux entrepreneurs déjà établis, de rencontrer des conseillers de tous domaines d'activité. Le principe est simple: l'entrepreneur peut, en un clic sur le formulaire de rendez-vous du site www.journees.lu, exposer sa problématique, choisir le domaine (accompagnement, création d'entreprise, fiscalité, démarches administratives, financement, juridique, transmission, recherche/innovation) dans lequel il souhaite être conseillé et la plage horaire qui lui convient.

Il sera alors mis en relation avec un des conseillers compétents en la matière au sein des entités suivantes : Chambre de Commerce, Chambre des Métiers, Luxinnovation, Guichet.lu - Portail

entreprises, Guichet unique PME, Ministère des Classes moyennes et du Tourisme, Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants et Mutualité des PME.

La nouveauté cette année est que l'entrepreneur aura la possibilité de prendre également rendez-vous directement avec les exposants à leurs stands afin de rencontrer les acteurs clés de la création d'entreprise lors d'un rendez-vous individuel et personnalisé.

Parallèlement, un espace stands d'accès libre et divisé en six pôles distincts (finance, accompagnement, démarches administratives, innovation, formation et internationalisation) sera aménagé comme chaque année, afin de faciliter les rencontres entre les (futurs) entrepreneurs et les acteurs clés du monde entrepreneurial.

Pendant ces deux semaines, une dizaine de conférences, workshops et tables rondes seront proposés, couvrant de nombreux thèmes incontournables et d'actualité qu'Emilie Pirlot et Charles Bassing ont présentés.

Le 3 octobre aura lieu une conférence table ronde intitulée « la gouvernance : un outil de dialogue au service de l'entreprise » organisée par la Chambre de Commerce et PWC qui abordera des thèmes tels que la gouvernance au fil des générations qui se succèdent ainsi que les outils et le bon moment pour la mise en place d'une gouvernance.

Le 7 octobre, ce sont deux manifestations organisées par les réseaux Female Entrepreneurship Ambassadors Luxembourg et Fédération des Femmes Cheffes d'Entreprises du Luxembourg ainsi que par la Chambre de Commerce qui auront lieu. D'une part, un business speed dating qui permettra aux entrepreneurs ou aux futurs entrepreneurs de participer à des entretiens de 15 minutes et de présenter leur projet à des dirigeantes d'entreprise expérimentées afin de favoriser les échanges d'expériences. Et d'autre part, une conférence portant sur la « vision féminine du management et de la reprise d'entreprise » lors de laquelle Mme Mireille Meyers, directrice et administratrice déléguée de Nettoservice S.A. partagera son expérience.

Le 8 octobre, les entrepreneurs pourront découvrir les parcours de deux serial entrepreneurs lors d'une conférence interactive intitulée « saisir les opportunités de développement », organisée par la Chambre de Commerce et le Technoport. Cette conférence aura lieu à Belval et permettra aux personnes intéressées de découvrir des parcours d'entrepreneurs et d'apprendre à identifier les opportunités de développement.

Le 9 octobre, la Chambre des Métiers, l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines et l'Enterprise Europe Network proposeront une conférence sur « la TVA intracommunautaire dans la pratique ». Cette conférence aura pour objectif de faciliter la compréhension des règles de la TVA intracommunautaire et de permettre aux participants de savoir quel est le lieu d'imposition d'une opération transfrontalière ainsi que les implications au niveau de la TVA.

Le 10 octobre, la Chambre des Métiers organisera une autre conférence intitulée « les impayés : prévention et recouvrement » lors de laquelle les PME artisanales et commerciales pourront se familiariser avec les outils juridiques pour se prémunir contre les retards et les défauts de paiement et éviter ainsi de subir des impayés.

Le 14 octobre, ce sont les start-up innovantes qui seront à l'honneur lors d'une conférence organisée par Luxinnovation et portant sur « le financement pour le développement des start-up innovantes ». Cette conférence leur permettra de mieux comprendre les différents instruments

de financement qui leur sont offerts grâce à des illustrations et à des témoignages d'entrepreneurs.

Le 15 octobre, c'est à Wiltz que se déroulera la conférence sur « les enjeux de la formation continue et les aides financières de l'Etat », organisée par le Guichet Unique PME. Cette conférence a pour double objectif de sensibiliser les entrepreneurs aux enjeux de la formation et de présenter les aides financières de l'Etat spécialement adaptées aux entreprises formatrices.

Enfin, les Journées se clôtureront par un séminaire de deux demi-journées, les 18 et 19 octobre, intitulé « Mon projet de création d'entreprise » organisé par la FUSE et BDO. Ce séminaire, destiné aux jeunes créateurs potentiels, abordera des thèmes aussi divers que la personnalité du créateur, les formes juridiques de la création, les aspects d'autorisation, le business plan et le financement de la création.

Emilie Pirlot rappelle que le programme complet des Journées 2013 peut être consulté sur le site www.journees.lu.

Intervention de Françoise Hetto-Gaasch

Ces journées Création, Développement et Reprise d'entreprises sont depuis plus de 10 ans le rendez-vous incontournable pour tout futur créateur/repreneur d'une entreprise et pour tout entrepreneur qui souhaite développer une entreprise existante

Cette initiative luxembourgeoise est bien antérieure à la mise en place par l'UE de la semaine européenne des PME dans laquelle elle s'insère désormais.

La ministre a souligné :

- que ces journées sont indispensables pour les PME
- qu'elles sont un élément important de la réponse concrète à apporter aux différents défis auxquels l'économie luxembourgeoise doit faire face.

Quels sont les 4 défis les plus importants que nous devons relever dans les meilleurs délais.

1. Booster l'esprit d'entreprise : c'est le défi le plus important pour le Luxembourg.

Sans l'esprit d'entreprise pas de création/reprise ou développement des entreprises et par conséquent pas de croissance possible, ni de résorption du chômage y compris du chômage des jeunes.

Sans l'esprit d'entreprise toutes les mesures de soutien y compris de soutien financier sont inefficaces !

Bien sûr des progrès ont été faits et de nombreuses mesures destinées à développer l'esprit d'entreprise sont déjà en place, mais malgré ces efforts nous restons encore sous la barre de la moyenne européenne.

Il faut donc en faire plus et s'atteler à la revalorisation de l'image de l'entrepreneur qu'il soit commerçant, artisan ou qu'il exerce une des professions libérales tombant dans le champ d'application de notre loi d'établissement.

Pour y arriver, il faut faire évoluer les mentalités, cela peut prendre du temps malheureusement.

Il faut notamment ouvrir plus largement les écoles aux entreprises et continuer à progresser dans l'enseignement dual ou en alternance (école/entreprise) ; c'est d'ailleurs également la piste privilégiée pour lutter efficacement contre le chômage des jeunes, telle qu'elle a été identifiée lors du sommet de Bruxelles en juin dernier. Le Luxembourg (dont le taux de chômage des jeunes reste heureusement en deçà de la moyenne européenne) à l'instar de l'Allemagne et de l'Autriche, s'est déjà largement engagé dans cette voie de l'éducation en alternance dont on constate les effets positifs.

Madame Hetto-Gaasch a salué les efforts importants consentis par les chambres professionnelles pour la mise en place de cette éducation en alternance.

Mais une différence fondamentale doit être soulignée, à savoir qu'en Allemagne et en Autriche ce choix des parents et des adolescents n'est pas vécu comme « un second choix », à défaut de pouvoir suivre des études plus « classiques ».

Au Luxembourg, certains blocages psychologiques sont encore à lever et il faudra prendre le temps de parler aux parents pour mieux leur expliquer les perspectives d'emploi et de développement de carrières offertes à leurs enfants. Il faudra également passer outre un tabou et oser enfin parler d'argent tout simplement : oui, on peut aussi bien gagner sa vie au sein d'une entreprise que dans une administration étatique ou communale, oui il y a des possibilités d'évolution de carrière à l'intérieur d'une entreprise et il y a toujours la possibilité de créer ou de reprendre une entreprise lorsque l'on dispose d'une certaine expérience et d'une formation adéquate.

Par ailleurs, nous devons réfléchir à donner leur chance aux jeunes qui éprouvent des difficultés dans l'apprentissage d'une des trois langues usuelles, car il ne faut pas que ce soit le seul obstacle à leur intégration dans certaines filières scolaires. Pour ces jeunes il faut surtout qu'ils arrivent à utiliser le vocabulaire technique et professionnel en 2 langues.

2. Continuer nos efforts de simplification administrative

Appliquer les principes de la « better regulation » et du « Think Small first » à toutes les mesures politiques, législatives et réglementaires est un défi constant. Les chambres professionnelles sont également garantes de la bonne application de ces principes essentiels pour les PME.

3. Faciliter l'accès au financement et explorer les nouvelles formes de financement alternatifs reste une priorité tant pour l'UE que pour le Luxembourg. Beaucoup d'informations existent déjà à ce sujet, il faut juste savoir où chercher. Les journées « création » sont également l'occasion pour les PME intéressées de rassembler toute l'information existante qui est à leur disposition.

4. S'engager dans la voie de l'internationalisation et profiter des opportunités de l'« Economie verte » sont également des défis urgents à relever pour nos entreprises. Des mesures de soutien existent déjà, il faudra identifier les nouveaux besoins et adapter éventuellement nos instruments en connaissance de cause.

La Commission européenne vient de lancer une consultation sur le « Green Action Plan for SMEs » auprès de toutes les parties intéressées et la ministre invite les entrepreneurs à y répondre personnellement avant le 29 novembre prochain, date de fin de consultation. En cas

de difficulté d'accès à ce questionnaire, ils peuvent s'adresser à leurs chambres professionnelles qui comme d'habitude les aiguilleront, les conseilleront au mieux.

Au ministère des Classes moyennes et du Tourisme, le 4^e plan d'action en faveur des PME est en cours d'élaboration.

Toutes les parties prenantes ont été consultées et les chambres professionnelles ont travaillé en synergie avec le ministère afin que les mesures qui seront prises couvrent les besoins exprimés par leurs membres.

C'est cette feuille de route qui déterminera la politique nationale en faveur des PME pour les prochaines années.

La ministre a constaté durant les 4 années de son mandat que les chefs d'entreprise sont souvent des talents dans leur métier respectif, mais ils ne sont pas nécessairement de bons gestionnaires. Voilà pourquoi le ministère est conscient qu'il faut prévoir des moyens pour soutenir, guider, accompagner des chefs d'entreprise non seulement lors de la création de leur entreprise, mais tout au long de leur développement.

Madame Hetto-Gaasch a remercié tous ceux et celles qui ont apporté leurs concours à la mise en place de ces journées Création, Développement et Reprise d'entreprises 2013. Elle souhaite à ces journées beaucoup de succès.

Elle a également remercié ceux qui animent quotidiennement les services de soutien aux entreprises et salué l'excellente collaboration entre le ministère et les chambres professionnelles qui oeuvrent dans un seul et même but : conseiller et soutenir les PME et les plus petites d'entre elles à travers toutes les étapes de leur existence.